

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE SAINTE FOY SAINT SULPICE**

**SEANCE DU 21 MARS 2025**

Del2025-03-20

Date de la convocation : 06 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire.

**PRESENTS** : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - JURINE T. – COUTURIER A. – DE OLIVEIRA F. - DUINAT J. – REBOUX A.– RICO S. – VERCHERAND P. - VIAL F. - Mmes TRICAUD M. - ARTHAUD V.

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur PALLUAT DE BESSET Didier (a donné procuration à M. REBOUX André) – Madame MOREL Paulette (a donné procuration à M. PONVIANNE Gilles)

**ABSENT** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur PONVIANNE Gilles

**OBJET : TRAVAUX CHAPELLE SAINT-SULPICE : AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE PAR L'ASSOCIATION LES AMIS FIDESIENS DE LA CHAPELLE SAINT-SULPICE**

Monsieur PONVIANNE, 1<sup>er</sup> Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'il convient d'entreprendre des travaux pour la remise en état de la Chapelle Saint-Sulpice. Il est proposé que l'association Les Amis fidésiens de la Chapelle St-Sulpice soit en charge de cette maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **D'autoriser l'association les Amis fidésiens de la Chapelle Saint-Sulpice à prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des futurs travaux de la Chapelle Saint-Sulpice.**

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 21 mars 2025

Le Maire  
Mickaël MIOMANDRE



Le secrétaire de séance,  
Gilles PONVIANNE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202210-20250321-DEL2025-03-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025